

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 24 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

ordre du jour :

- Création d'adresses : délibération rectificative n° 30/2024  
- Présentation du rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2023 et du Pacte de Gouvernance modifié

- Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Arlette MANSEAU, Lydie PLAT, Nadine MENCIERE, Christelle ROBIN, Carole DUBOIS, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Loïc PÉRAULT, David RAYNAUD.

ABSENTS : Didier ROUET (pouvoir à Maguy Lumineau), Pascal TEXIER (excusé), Dominique BOISARD (excusé)

A été nommé secrétaire : Loïc PÉRAULT

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 13

---

***Le conseil municipal déclare approuver le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2024.***

***La séance du conseil municipal est ouverte.***

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Madame LUMINEAU informe le conseil municipal qu'elle a procédé à un virement de crédit dans le cadre de la fongibilité liée à la nomenclature comptable de la M57 qui l'autorise à le faire jusqu'à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le virement de crédit réalisé est le suivant :

En section de fonctionnement :

au chapitre 011 article 615221 « bâtiments publics » : - 1 500 €

au chapitre 66 article 66111 : « intérêts réglés à l'échéance » : + 1 500 €

Ce virement de crédit a été effectué suite à la majoration du taux d'intérêt appliqué à un contrat de prêt indexé sur le taux du livret A.

## **I/ LES DELIBERATIONS**

Délibération n° 035/2024

### **CREATION D'ADRESSES : DELIBERATION RECTIFICATIVE N° 30/2024**

Dans la délibération n° 30/2024 du 08 juillet 2024, une erreur a été constatée au niveau des références cadastrales de la rue de l'Ecluzieux et de la rue du Petit Train.

De plus, il convient d'ajouter à cette liste, la création d'un numéro à l'impasse de la Chaumillière.

Après rectification, il convient de prendre en considération la liste des créations d'adresses comme suit :

LIEUX-DITS/RUE EXISTANTS

CRÉATION (+ Références cadastrales)

Au lieu-dit « la Brosse »

n° 1 allée de la Brosse (Réf A 413)  
n° 3 allée de la Brosse (Réf A 746)  
n° 5 allée de la Brosse (Réf A 746)

Au lieu-dit « le Bois-Dousset »

n° 1 les Muriers (réf D 386)  
n° 1 Sainte Lucie ( Réf D 386)  
n° 1 les Godiers (Réf D 85)  
n° 1bis les Godiers (Réf D 85)  
n° 1 Logis du château (Réf D 410)  
n° 2 allée du château (Réf D 412)  
n° 4 allée du château (Réf D 413)  
n° 7 chemin de l'Ormeau (Réf D 603 et 604)

Au lieu-dit « les Contants »

n° 1 route des Contants (Réf A 723)  
n° 1 les Contants (Réf A 835)

Au lieu-dit « la Billardièrè »

n° 1 la Billardièrè (Réf B 749)

Au lieu-dit « le Petit Montlouis »

n° 2 le Petit Montlouis (Réf C 77)  
n° 4 le Petit Montlouis (Réf C 77)

rue de l'Ecluzioux

n° 9 (rue de l'Ecluzioux) (réf. B 1125/1128/1131)

rue du Petit Train

n° 24 (rue du Petit Train) (Réf B 356)

Allée du Bois des Chaumes

n° 11 – 13 – 15 – 17 (Réf D 606)  
n° 12 – 14 – 16 – 18 – 20 – 22 (allée du Bois des

Chaumes)

Allée de la Ferme

n° 3 (allée de la Ferme) (Réf B 1219)  
n° 5 (allée de la Ferme) (Réf B 1218)

rue Neuve de la Chaumillièrè

n°6 (rue neuve de la Chaumillièrè) (réf C 1171/1173)

Impasse de la Chaumillièrè

n° 2bis (Réf B 1335/1339)

Le conseil municipal par 13 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstentions,

**Approuve** la liste présentée.

Délibération n° 036/2024

**PRESENTATION DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DE GRAND POITIERS POUR L'ANNEE 2023 ET DU  
PACTE DE GOUVERNANCE MODIFIÉ**

Conformément au CGCT article L5211-39 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 – article 76 :  
le rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2023 est communiqué par Madame le Maire  
au conseil municipal en séance publique.

La nouvelle version 2024 du Pacte de gouvernance est également communiquée au conseil municipal.  
Cette nouvelle version vise à :

- Fluidifier et faciliter les échanges entre les différents élus et entre les instances
- Garantir les liens de proximité entre Grand Poitiers et l'ensemble des communes
- Contribuer à développer et privilégier le consensus dans la construction et la mise en œuvre des politiques communautaires

L'ensemble des élus prennent acte du rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2023 ainsi que la modification du pacte de gouvernance.

## **II/ LES QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire aborde les sujets suivants :

### **Protection sociale complémentaire des agents en matière de prévoyance :**

Le 20 avril 2022 a été publié le décret n° 2022-581 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Le niveau de prestation minimale fixé par le décret doit couvrir les risques d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité. Le montant minimal à verser par l'employeur a été fixé par le décret à 7 euros.

Cette obligation de participation de l'employeur public entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 février 2024 donnant mandat au Centre de Gestion de la Vienne pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation.

Le Centre de Gestion a retenu l'offre de TERRITORIA MUTUELLE et a souscrit une convention de participation pour le risque « prévoyance » pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Au regard des éléments présentés, Madame le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 12 euros mensuellement aux bénéficiaires ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation conclue entre le Centre de Gestion de la Vienne et Territoria Mutuelle.

L'ensemble des élus émette un avis favorable.

Le dossier sera soumis au Comité Social Territorial en ce sens pour avis.

### **Point sur les investissements 2024 :**

Le tracteur a été acheté.

Le réfrigérateur de la salle des fêtes a été livré.

La vitrine de la boulangerie a été changée.

Les panneaux signalétiques ont été fabriqués et vont être installés prochainement.

La croix de mission sera installée le 1<sup>er</sup> novembre prochain.

Les barrières de sécurité devant le multi services sont en cours d'installation.

Les travaux de la rue du Petit Train et de la rue des Brangeries sont en cours.

Le poteau incendie à Taupinet a été remplacé.

### **Cimetière du bourg :**

De nombreuses sépultures dans le cimetière du bourg sont à l'état d'abandon (pierre tombale cassée, affaissement, prolifération de mauvaise herbe). Des photos sont diffusées permettant aux élus de se rendre compte de l'état de ces sépultures.

Une procédure de reprise de concessions va être lancée.

Des petites pancartes ont été placées au pied des concessions concernées afin d'avertir les familles sur ce projet.

### **Comité local de territoire :**

Il aura lieu mardi 08 octobre prochain à Liniers. Madame le Maire demande aux élus quels sont ceux qui souhaitent y participer.

David Raynaud, Jean-François Morillon et Maguy Lumineau s'y rendront.

#### Laverie automatique :

Une société a contacté la mairie pour annoncer que le secteur de Lavoux a été retenu pour l'installation d'une laverie automatique.

Pour ce faire, il convient de définir un endroit pour son installation à condition qu'il y ait à proximité une arrivée d'eau, un compteur électrique triphasé et une surface au sol permettant de recevoir une plateforme en béton.

L'ensemble de ces travaux serait pris en charge par la société. La consommation d'eau et d'électricité resterait à la charge de la commune et en contre partie 15% du chiffre d'affaires serait versé à la commune.

Après discussion, les élus n'ont pas d'emplacement à proposer correspondant à ce projet. Néanmoins, si le projet d'aménagement de parking se réalise à la Frémigère, il y aurait peut-être une possibilité d'installer cette laverie sur ce lieu.

#### Résiliation de lignes téléphoniques :

Depuis 2023 il n'y a plus d'obligation pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de type L 3 – 4 et 5<sup>ème</sup> catégorie d'être pourvus d'un téléphone.

Il a donc été décidé de résilier 2 lignes téléphoniques : celle de la salle des fêtes et celle des vestiaires. Cette suppression permettra d'économiser environ 750 € par an correspondant uniquement aux abonnements puisqu'il n'y a aucune consommation en terme d'appels téléphoniques.

#### Effectifs scolaires :

Le SIVOS compte 197 enfants scolarisés sur les 3 communes pour cette nouvelle année scolaire 2024-2025, dont 94 issus de la commune de Lavoux.

Des effectifs en baisse depuis les 4 dernières années scolaires.

#### Don d'organes

Madame le Maire a été saisie par une représentante d'une association de don d'organes pour que la commune de Lavoux sensibilise ses habitants aux dons d'organes.

Un article sera inséré pour cette cause dans le prochain bulletin municipal.

#### Coin des Minus :

Madame le Maire rappelle le sujet déjà abordé en réunion de conseil concernant la vétusté des jeux extérieurs pour les jeunes enfants installés sur le Prieuré au « coin des Minus ».

Il conviendrait de prévoir leur remplacement en 2025. Afin d'en prévoir le financement au prochain budget, des devis doivent être demandés au plus vite.

Madame le Maire demande l'avis aux élus quant au nombre de jeux à installer, quel revêtement au sol pour amortissement en cas de chute et quel emplacement pour cette nouvelle installation.

Après discussion, il est retenu le nombre de 4 nouveaux jeux, au même emplacement sur le Prieuré, avec un revêtement au sol composé en gravillons répondant à la réglementation en vigueur.

#### Dates des prochaines manifestations :

Marche gourmande : le 28 septembre

Nettoyons la Nature : le 05 octobre

Semaine de l'emploi : le 10 octobre

Fête de la science : le 11 octobre

Vendredi délocalisé avec l'espace Ados : le 11 octobre

Vide ton coffre à jouets : le 13 octobre

Madame demande aux élus s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

-Christelle ROBIN prend la parole pour faire part d'une question que lui a posée une habitante du hameau de la Bourge concernant la faisabilité de remise en état de la partie du chemin qui se trouve au bout de la voie. Cette dégradation étant liée au passage répétitif de véhicules effectuant des demi-tours sur cette portion de chemin.

Jean-François MORILLON répond que ce problème a été transmis au service voirie de Grand Poitiers qui s'est rendu sur place. Les chemins n'étant pas de la compétence de la Communauté Urbaine, aucune solution n'a été apportée en effet pour le moment.

Maguy LUMINEAU propose à Jean-François MORILLON de s'y rendre ensemble pour constater l'état de cette partie de chemin afin d'y apporter une solution.

-Nadine MENCIERE informe qu'il serait souhaitable de mettre en place un panneau « voie sans issue » à la Baubinière afin d'éviter aux automobilistes de s'engager sur la voie qui est sans issue et ainsi les obligeant à faire des marches arrière.

-Christelle ROBIN a été interpellée par un représentant de l'association « Hystéria Event » lui faisant part que l'association n'a plus suffisamment de place pour stocker leur matériel dans le local des anciens vestiaires car l'association de foot a stocké également du matériel.

Il demande si la commune pourrait leur mettre à disposition un autre local.

Madame LUMINEAU répond que la commune ne dispose pas d'autre local. Carole DUBOIS, Jean-François MORILLON suggère que les deux associations se mettent en rapport et trouvent un compromis pour partager ce local.

-Carole DUBOIS demande quand est-ce que la fibre sera installée au lieu-dit la Bourge ».

L'installation est en cours sur l'ensemble de la commune sans connaître de date précise par secteur.

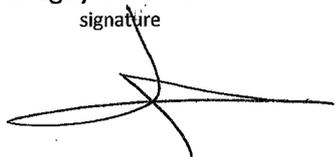
-Jean-François MORILLON souhaite qu'un règlement commun soit élaboré pour toutes les associations communales.

Utilisation d'une salle commune pour l'organisation des réunions

Horaires d'ouverture et de fermeture

Etc...

La séance est levée à 21H45.

Présidente de la séance : le Maire	Secrétaire de séance nommé
Maguy LUMINEAU signature 	Loïc PÉRAULT Signature 